



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Hauts –de-France**

Bureau des installations classées, de l'utilité
publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de
l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 09

HARNES le 12/01/2021

Lettre R+AR N° 1A 165 359 9782 1

Objet :

Notre Dossier de demande d'Enregistrement d'une installation de traitement de surfaces en date
du 29/07/2020.

Equipe 4 230-2020

N°S3IC : 0282-00051

Votre relevé d'insuffisances en date du 27/08/2020.

Monsieur le Préfet,

Par la lettre rappelée en objet vous nous avez adressé un relevé d'insuffisances relatif à l'absence de
notre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagnée
de l'avis du propriétaire ainsi que celui du maire de Harnes.

Je vous prie de trouver ci-joints les éléments ci-dessous :

Notre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif

L'avis positif du Maire de Harnes : Courrier en date du 19/11/2020

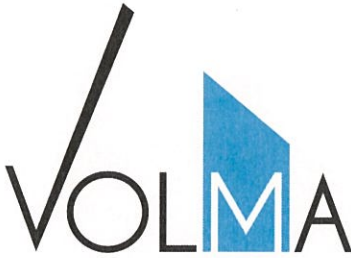
L'avis positif du propriétaire, BCPE, sous forme de conversation par mail. BCPE ne pouvant
envoyer un courrier au vue de leur organisation actuelle de travail.

Restant à la disposition de vos services pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma haute considération.

Le Président du Directoire

Mr Franck SERRURE



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Hauts –de-France**

Bureau des installations classées, de l'utilité
publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de
l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 09

HARNES le 12/10/2020

Objet :

Notre Dossier de demande d'Enregistrement d'une installation de traitement de surfaces en date du 29/07/2020.

Equipe 4 230-2020

N°S3IC : 0282-00051

Notre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.
(Article R512-46-4 du code de l'environnement)

En cas de cessation d'activité :

En référence aux articles R 512-46-25 à R 512-46-27 du Code de l'Environnement, la société VOLMA SAS s'engage à mettre en sécurité le site, notamment en appliquant les mesures suivantes :

- La DREAL sera informée de la cessation d'activité, la date de cet arrêté sera notifiée à la DREAL trois mois au moins avant l'arrêt.
- Un mémoire de cessation d'activité sera remis à la DREAL précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés par le Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour le Protection de l'Environnement.
- L'ensemble des produits restants (produits stockés et déchets) sera évacué pour valorisation et/ou destruction en centres autorisés.
- La fermeture de tous les accès au site
- L'ensemble des utilités (électricité, eau, gaz ...) sera mis en sécurité par coupure réseau.
- Suppression des risques d'incendie et d'explosion.
- Rédaction d'un diagnostic environnemental portant notamment sur la pollution potentielle de sols. En cas de suspicion de pollution, une analyse plus approfondie sera effectuée et, le cas échéant, une dépollution des sols contaminés sera effectuée, afin d'assurer la compatibilité entre l'usage futur prévu et le niveau de contamination des sols en fonction des différents composants.
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement si la situation le nécessite.

Usage futur proposé :

Lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif la société VOLMA SAS propose de réserver au site un usage d'activité compatible avec le PSO/PLU de la ville de Harnes.

Le Président du Directoire

Mr Franck SERRURE

MAIRIE DE HARNES

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS



**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE URBANISME**

*Monsieur le Maire de Harnes
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin*

à

*Monsieur le Président du Directoire
SAS VOLMA*

*Route de Fouquières
62440 HARNES*

Harnes, le

19 NOV. 2020

*Objet : Dispositions en cas de cessation d'activités
dans le cadre d'une installation soumise à enregistrement*

N/Réf. : DGST/ICPE N° 20.001

Affaire suivie par M. L. BOUMDOUER

☎ 03.21.79.42.80

Fax : 03.21.20.98.48

Email : lahcen.boumdouer@ville-harnes.fr

V/Réf : Votre courrier du 12.10.2020

Départ enregistré sous le n°

Monsieur le Président du Directoire,

Par courrier du 12 octobre dernier, reçu le 19, vous me faites part de votre demande d'enregistrement au titre des Installations Classées concernant votre installation de traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique sur votre site, sis à HARNES, route de Fouquières.

Cette activité relève de la législation I.C.P.E. sous la rubrique 2565.

Pour satisfaire aux dispositions du 5° de l'article R. 512-46-4 du code de l'Environnement, vous sollicitez mon avis concernant votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêté définitif, à savoir un usage d'activité compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

A cet effet, vous me précisez les mesures prévues qui seraient prises pour assurer la mise en sécurité du site et ce conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-25 du code précité, listées ci-après :

- Evacuation pour valorisation et/ou destruction en centres autorisés des produits restants (stockés ou déchets),*
- Fermeture de tous les accès au site,*
- Mise en sécurité par coupure des réseaux Electricité, eau, gaz ...,*
- Suspension des risques d'incendie et d'explosion,*
- Opération de dépollution des sols contaminés, le cas échéant, afin d'assurer la compatibilité du site avec l'usage futur prévu,*
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.*

../..

Considérant que le terrain d'assiette de votre projet est situé en zone UI au plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Harnes : zone urbaine d'activités peu nuisantes dont la présence est admissible à proximité des quartiers d'habitation,

J'accepte que l'usage futur du site, lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, soit un usage compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Commune en vigueur à cette date, comme proposé, avec à minima une compatibilité de l'usage actuel autorisé.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis prévu à l'article R. 512-46-4 précité,

Veillez agréer, Monsieur le Président du Directoire, l'expression de ma considération distinguée.

*Le Maire de Harnes,
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin
Pour le Maire, l'Adjoint délégué.*

Philippe DUQUESNOY

Jackie Chevreuille

Objet: TR: Avis du propriétaire sur l'usage futur du site VOLMA - rubrique 2565

De : Duflou Caroline [<mailto:caroline.duflou@bpce.fr>]

Envoyé : mardi 12 janvier 2021 10:16

À : Jackie Chevreuille

Objet : RE: BTL Dossier 503587/00 Volma - rubrique 2565

(re) Bonjour,

Etant pour l'instant en travail à distance, nous n'aurons pas la possibilité de vous adresser un courrier.

Nous ne pouvons fonctionner que par mail.

Bien à vous.

Caroline DUFLOU

Leader Expert Juridique

Direction Juridique

BPCE LEASE

7 rue Philippe Noiret - BP 10025 - 59871 SAINT ANDRE CEDEX

Tél. : 03.20.63.03.06

www.groupeBPCE.fr    

De : Jackie Chevreuille <jackie.chevreuille@volma.fr>

Envoyé : mardi 12 janvier 2021 10:13

À : Duflou Caroline <caroline.duflou@natixis.com>

Cc : Franck Dumortier <franck.dumortier@volma.fr>

Objet : RE: BTL Dossier 503587/00 Volma - rubrique 2565

This email originated from an external email domain. Please be vigilant before you click on any link or open any attachment.

Cet email provient d'un domaine de messagerie externe. Soyez vigilant avant de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe.

Bonjour Madame,

Je vous remercie pour votre retour, mais j'ai néanmoins besoin d'un courrier de votre part afin que je puisse le joindre.

Dans cette attente

Sincères Salutations

Mr Jackie Chevreuille
Responsable HSE



L'équipementier référent des Industriels de la Menuiserie,
fabricants de portes d'entrée pour l'habitat.

www.volma.com

SAS VOLMA

ROUTE DE FOUQUIERES - CS 20004
62440 HARNES
Tél : 03.21.77.33.77
Fax : 03.21.77.33.79
e-mail : jackie.chevreuille@volma.fr

De : Duflou Caroline [<mailto:caroline.duflou@bpce.fr>]
Envoyé : mardi 12 janvier 2021 10:02
À : Jackie Chevreuille
Cc : Franck Dumortier
Objet : RE: BTL Dossier 503587/00 Volma - rubrique 2565

Bonjour Monsieur,

Merci pour ces précisions.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur votre courrier, dans la mesure où vous visez notamment la réalisation d'une étude de sols et la prise en charge par votre société de la dépollution éventuelle suite à la cessation d'activité.

Bien à vous.

Caroline DUFLOU

Leader Expert Juridique

Direction Juridique

BPCE LEASE

7 rue Philippe Noiret - BP 10025 - 59871 SAINT ANDRE CEDEX

Tél. : 03.20.63.03.06

www.groupeBPCE.fr    